

## Economie | Nautisme : comment concilier usages et développement durable?



Après avoir accueilli les Assises de la Mer l'an dernier, La Rochelle accueillait les 29 et 30 mai 2018 les premières Assises du Nautisme et de la Plaisance, au sein de l'espace Encan. Au programme de ces deux jours de symposium : les nouveaux usages du nautisme, le développement de la plaisance comme vecteur de tourisme, les nouveaux produits et services, la conciliation des pratiques et des usagers sur des espaces de plus en plus contraints en terme de place et de réglementation. Et une question cruciale : comment concilier ces pratiques avec le développement durable?

Le nautisme, et en particulier la plaisance, attire toujours plus d'usagers. En atteste les derniers chiffres de La Fédération de l'Industrie Nautique, qui a enregistré 11 556 nouvelles immatriculations de bateaux (76% moteurs dont une majorité de moins de 6 mètres) et un peu plus de 89 000 permis de plaisance délivrés entre 2015 et 2016. Les profils des usagers changent : un nouveau propriétaire de bateau sur deux est issu de catégorie socioprofessionnelle intermédiaire (techniciens, ouvriers, employés, etc.) ou retraité. Les habitudes et les pratiques changent aussi, avec de nouveaux usagers pas toujours au fait des mœurs et du savoir être sur l'eau. Plusieurs intervenants ont souligné la nécessité de former davantage les nouveaux venus, notamment lors du passage du permis bateau. Une occasion également de les sensibiliser à l'écologie, car l'esprit de liberté qui rime avec plaisance dans l'esprit des usagers ne rime pas forcément avec respect de l'environnement. Les intervenants ont notamment cité en exemple l'école des Glénans, en Bretagne, qui inclue cet aspect dans sa pédagogie depuis les années 2000.

### En attente d'un encadrement législatif

La question de l'accueil et de la gestion des divers usages se pose également de plus en plus pour les collectivités locales littorales. Les élus des communes littorales se retrouvent souvent à devoir faire le grand écart entre encourager une filière devenue une manne touristique non négligeable pour leur territoire et faire appliquer les diverses réglementations : loi Littoral, Gemapi, plan de protection inondations, etc. De Lacanau à La Rochelle, les élus observent que le plus difficile reste la gestion des conflits des usagers, auxquels ils ne peuvent pas toujours apporter de réponses juridiques et législatives.

Le zonage semble ainsi apparaître de plus en plus comme une des solutions pour répondre au mieux à la gestion des

usages : aires marines protégées, parcs naturels marins, zones protégées, réserves de chasse et de pêches... Pour la plupart des spécialistes réunis aux Assises, la France s'oriente vers de plus en plus de réglementation des usages en limitant les pratiques à des espaces dédiés. Tous attendent beaucoup du projet gouvernemental de Planification Maritime, décret devant être adopté en mars 2019 pour une mise en application en décembre 2022. Cette sorte de plan d'aménagement du territoire en version mers et océans a pour objectif de réorganiser la répartition des usages professionnels et de loisirs, créer des synergies entre les activités qui avaient jusque là une gestion très sectorielle de la mer (quota de pêche, zonages de navigation, normes d'usages et de matériels, etc.), afin de limiter les conflits d'usages et surtout leurs impacts cumulés sur l'environnement.

## Prendre en charge sa pollution

Mais pour le président de la Confédération du nautisme et de la plaisance Yves Lyon Caen, la filière est devenue un tel enjeu économique que « pour perdurer nous devons nous inscrire dans une démarche écologique exemplaire » qui va bien au-delà d'une réglementation des usages. Un certain nombre de points de bases sont à améliorer. Comme la nécessité de mettre en place une véritable filière de déconstruction de bateau en fin de navigation, pour donner à certains matériaux une seconde vie. Une remise en question est également à faire sur la récupération des eaux noires et grises dans les ports, qui sont loin d'être égaux en la matière. La Rochelle a été à ce sujet citée en exemple puisque le port interdit l'usage des toilettes de bateau lors des escales - la ville a donc augmenté le nombre de toilettes en dur sur les quais, raccordées au réseau. Elle récupère également les eaux pluviales, traitées en station d'épuration avant rejet. Objectif : protéger la qualité des eaux dans cette zone ostréicole et mytilicole.

## Vers un observatoire de la filière ?

Ces Assises ont été également l'occasion d'aborder la nécessité de créer un observatoire de l'économie du nautisme et de la plaisance, qui serait constitué de la confédération du nautisme et de la plaisance (créée en 2015), des régions littorales et des services de l'Etat. Il permettrait notamment une remontée et un partage d'expérience en vue d'améliorer les pratiques de la filière, et notamment son approche de la protection environnementale. En Nouvelle-Aquitaine, la Région a déjà réuni les acteurs de la filière en début d'année en vue de créer un cluster local, qui serait mis en place avec une enveloppe de 80 000 euros.

### La filière nautique en chiffres (2016) :

- 5000 entreprises
- 400 ports de plaisance et 40 ports à sec
- 9 millions de pratiquants occasionnels pour 4 millions de plaisanciers réguliers.
- 34,3% la part du chiffre d'affaire français pour le grand ouest et 17% pour la façade sud Atlantique.

Anne-Lise Durif

*Crédit Photo : Anne-Lise Durif  
Publié sur [aqui.fr](http://aqui.fr) le 31/05/2018  
[Url de cet article](#)*